



Extrait du registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf

Séance du 23 avril 2025

Présents: M. Joé Nilles, bourgmestre, président;
MM. Daniel Scharff, Marc Wintersdorf, échevins;
M. Claude Oé, secrétaire communal;

Absent **excusé** ./.
 sans motif ./.

No: 1

Objet: **Règlement de circulation temporaire à l'occasion d'une fête de voisinage pour la rue «Um Wues», le samedi 10 mai 2025 à partir de 12:00 heures jusqu'à la fin de la fête mais jusqu'au plus tard le dimanche 11 mai 2025 à 12:00 heures**

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16 - 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale;

Considérant que le pouvoir réglementaire communal en matière de circulation routière se limite à la voirie rurale ainsi qu'à la voirie de l'Etat située à l'intérieur d'une agglomération;

Considérant que les résidents des rues «An der Ruetsbech», «Um Wues» et «am Krëppent» à Berdorf organiseront en date du samedi 10 mai 2025 une fête de voisinage dans la rue «Um Wues»;

Considérant que le trafic dans cette rue devra être limité aux riverains, fournisseurs des riverains et services d'urgence du samedi 10 mai 2025 à partir de 12:00 heures jusqu'à la fin de la fête, mais au plus tard jusqu'au dimanche 11 mai 2025 12:00 heures;

ARRETE unanimement:

Article 1:

Pour la durée de la fête de voisinage organisée par les résidents des rues «An der Ruetsbech», «Um Wues» et «am Krëppent» à Berdorf en date du samedi 10 mai 2025, l'accès à la rue «Um Wues» sera limité aux riverains, aux fournisseurs des riverains et aux services d'urgence à partir du samedi 10 mai 2025 12:00 heures jusqu'à la fin de la fête, mais au plus tard jusqu'au dimanche 11 mai 2025 12:00 heures;

Article 2:

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Le collège des bourgmestre et échevins.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(Suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Berdorf, le 23 avril 2025

Le secrétaire,

(Contreseing art. 26 loi communale)



Le bourgmestre,